

Décret n° 2001-494 du 9 Octobre 2001  
portant nomination d'un conseiller d'ambassade

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n°99-268 du 31 décembre 1999 fixant les effectifs du personnel diplomatique et consulaire des ambassades, des missions permanentes et des consulats ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

~~Article premier.~~ - M.<sup>l</sup> (Daniel) IBARRA est nommé et affecté à l'ambassade du Congo en France en qualité de 3<sup>e</sup> conseiller, en remplacement de M. Grégoire KAYA appelé à d'autres fonctions.

~~Article 2.~~ - Le présent décret, ~~qui~~ prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 9 Octobre 2001

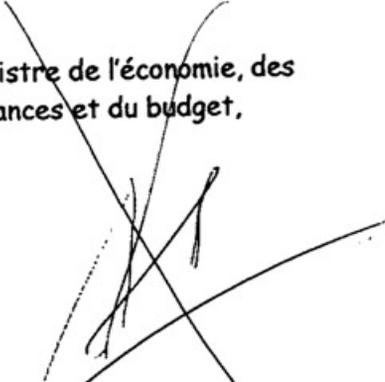
  
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie,

  
Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

  
Mathias DZON